

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

LE SALON

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

LA SCULPTURE

C'est un fait maintes fois constaté par les salonniers lyonnais que la sculpture n'est jamais la partie brillante des Expositions; il est juste, pourtant, de remarquer que nos artistes auraient plutôt tendance à augmenter le nombre de leurs envois, depuis que l'étendue et l'éclairage du grand hall d'entrée du Palais permettent de donner à cette section une disposition meilleure et une mise en valeur suffisante.

Mais, à côté des bustes, figurines, groupes, médaillons exposés, on aimerait trouver quelques spécimens de sculpture ornementale, où certains de nos artistes savent cependant montrer un talent incontestable. Maintenant que, dans les constructions d'immeubles, grâce à des initiatives à encourager, nos architectes font appel, pour la décoration des façades, au concours des sculpteurs, pourquoi ceux-ci ne nous présenteraient-ils pas les maquettes de frontons, des motifs d'encadrement de fenêtres, des consoles ornementales ou cariatides supportant les balcons, dont il est souvent difficile d'étudier les détails en pleine rue, à la hauteur où ils sont généralement placés.

A défaut de ce genre, nous passerons en revue les œuvres exposées au Palais du quai de Bondy.

Comme toujours, les bustes sont en assez grande abondance et, parmi eux, les bustes masculins sont de beaucoup les meilleurs: le *Peintre Badaillac*, de M. BAYET-BIOT, est une de ces œuvres dont l'attrait réside autant dans la physionomie du modèle que dans la sincérité d'exécution de l'artiste; on n'en saurait dire autant du *Buste du professeur L.*, de M. Pierre AUBERT, dont nous prisons beaucoup le consciencieux talent, mais qui, évidemment, a dû se contenter de faire ressemblant. Bien plus intéressante est son *Etude de plaquette, Professeur C.*, comme le précédent, de la Faculté de médecine; cette œuvre, conçue dans la forme rectangulaire mise à la mode par Roty, gagnera encore à l'exécution, où le fini du détail donnera toute sa beauté au profil si remarquable du professeur. Au revers, dans un laboratoire, avec, en lointain, une silhouette des bâtiments de la Faculté, une femme personnifie la science chère au regretté savant.

Avec son *Hamlet adolescent*, M. Robert BENOIST sort du style conventionnel de l'infortuné héros du château d'Else-neur; et, pour ne rappeler en rien la dramatique et sombre expression que Mounet-Sully a réalisée, cette tête jeune, au front pensif, n'en est pas moins d'une impressionnante beauté; c'est déjà la physionomie de celui qui porte en lui « le mal du monde », mais avec un masque d'énergie et de volonté que n'a pas le personnage irrésolu conçu par Shakespeare. Du même, un *Médaille en marbre, M. F.*, finement enlevé, et où l'artiste, sans avoir à sa disposition les vigoureux reliefs dont il a si bien tiré parti dans son buste, a su éviter l'apparence d'aplatissement trop souvent remarquée sur les profils de médaillons.

M. BRUN, dans son *Epave*, belle tête de vieillard, nous intéresse à l'infortune d'un de ces pauvres êtres au déclin de la vie, à côté desquels nous passons souvent sans pitié, ignorants des misères et des tristesses dont les traces et les ravages sont vigoureusement soulignés sur cette physionomie.

De M. CHOREL, dont nous voyons aux Arts Décoratifs une réduction en bronze du *Buste de Gaspard André*, qui orne le monument érigé dans la cour du Palais des Arts, *Adolescence* reflète l'âme ardente d'un jeune homme dont l'amour pour les exercices équestres est traduit sur une frise en léger relief sur le socle. Plus expressif encore est le groupe *Extase*, du même auteur, réserve faite, toutefois, sur la cause difficile à saisir qui amène chez l'héroïne cet état d'âme si particulier.

Les bustes féminins, portraits ou études, sont, à quelques exceptions près, d'un moindre intérêt. Commençons par les exceptions. N'est-elle pas séduisante, cette *Rieuse*, de M. Léopold RENARD, bien campée sur un socle de « modern style » et contemplant un coquet bouton de rose épanoui sur son sein gauche, alors que le droit émerge hardiment dans toute sa splendeur juvénile? M. Renard met dans ses œuvres de la grâce; il en met même trop dans sa *Maquette du Monument funéraire Krauss*: la ligne en est harmonieuse, mais la forme est un peu mièvre pour un serviteur de la Démocratie, dont la personnification voilée surmonte une stèle où figure en un médaillon la tête du jovial député de la Croix-Rousse. Un monument d'un galbe plus classique eût été mieux approprié à un hommage posthume à un austère représentant du peuple.

L'Innocence, de MILLEFAUT, possède, avec un fini d'exécution qui rehausse la poésie et la fraîcheur du sujet, les qualités habituelles des œuvres de notre bon sculpteur lyonnais, que nous retrouvons également dans son *Médaille de M. B.* Mais M. Millefaut nous avait habitués à des œuvres plus importantes.

L'Inquétude, de LOISEAU-BAILLY, doit mentir à son titre: en tout cas, une personne aussi dodue mérite un meilleur sort, et bien coupable est celui qui lui cause un tourment que l'auteur a été, convenons-en, impuissant à nous faire comprendre.

M. FORIEL, avec son *Portrait de Mme P* (buste), et M. CALMEL, avec un *Portrait de Mme G.*, peuvent avoir donné satisfaction à leurs modèles; mais, pour ceux qui n'en ont pas passé commande, il ne s'en dégage pas une grande sensation d'art. De même de l'*Etude* de Mlle Louise MONNIER.

Toute autre est l'impression ressentie devant les envois de M. VALGREN. Sa *Fierté*, statuette marbre, est un motif très décoratif qui, légèrement réduit, pourrait être traité en artistique orfèvrerie, dans le genre des surtouts de table offerts par le Président de la République en échange des politesses reçues aux Cours étrangères. Non moins élégante sa *Parisienne*, dont l'immense chapeau, prolongé par un non moins immense voile, vise à caractériser la mode d'une époque où la toilette féminine joue un grand rôle.

Par contre, elle n'en joue aucun dans la *Pétroleuse*, de M. Gaspard CHAMBRADÉ. N'était le canon sur lequel s'appuie un de ses pieds, il serait difficile d'assigner un qualificatif

à cette vigoureuse académie ; l'auteur semble plutôt avoir voulu, comme feu de Gravillon, personnifier la Femme ; il aurait pu nous la montrer dans un rôle où elle soit plus sympathique, sinon plus séduisante de formes. Quant à la figure, si elle n'exprime pas la grâce, on n'y trouve que la vulgarité, sans l'aspect farouche qui conviendrait au personnage, et que nous trouvons poussé jusqu'à l'extrême dans la *Salomé apportant à Hérodiade la tête du Baptiste*, de M. Robert NAU, mais le geste d'horreur qui cambre et qui brise le torse, quelque expressif qu'il soit, choque par son excès même ; toute conception est permise à l'artiste, encore qu'elle contredise la légende ; si, dans la représentation de cette scène, le Vinci nous montre une Salomé au sourire d'une froide cruauté, alors qu'Henri Regnault a peint une femme voluptueuse et lascive, d'une férocité caressante, M. Nau prête à la danseuse d'autres sentiments quand elle reçoit sur un plat la tête de saint Jean qu'elle avait demandée ; toutefois, l'effroi et l'horreur peuvent se traduire autrement que par des grimaces et, dans ce sujet colossal, tout est raide, sec, heurté, et le personnage semble plutôt un mannequin articulé auquel on aurait fait prendre une pose que la reproduction d'une étude sincère du corps féminin.

Les grands sujets, d'ailleurs, ne sont pas d'un choix des plus heureux ni d'un rendu des plus attrayants : M. MUSCAT le prouve avec *le Grand-Père* : viserait-il au Rodin ? Il n'est pas jusqu'à l'emplacement occupé par son envoi, où nous avons vu, il y a deux ans, *l'Ombre*, du grand sculpteur, qui n'induisse en erreur les visiteurs ; on s'aperçoit sans peine que les proportions seules rappellent la manière du maître : l'aïeul s'incline avec amour vers son petit-fils, mais d'anatomie, nulle trace ; la pose prêtait pourtant à un bel étalage de science ; peut-être répondra-t-on que la musculature d'un vieillard se réduit à bien peu de chose et qu'on n'eût vu qu'une robuste charpente osseuse ; est-ce pour échapper à cette difficulté que le jeune sculpteur — à l'imitation du peintre de l'antiquité désespérant de pouvoir traduire la douleur d'Agamemnon et le faisant se voiler la face — a enveloppé son personnage d'une draperie lourde et massive ? Le mouvement du jeune homme est plus intéressant, il y a de la vie dans son élan vers le grand-père, et le jeu des muscles est suffisamment accusé. Combien nous préférons, du même sculpteur, les deux statuette *Taillleurs de pierres* : les ouvriers au travail sont saisis sur le vif, dans des attitudes qui n'ont que le tort d'être un peu identiques ; mais la faute en est au genre de besogne exécuté et n'enlève rien au mérite de la facture.

(A suivre.)

HENRI SOILU.

A PROPOS DES TRANSFORMATIONS DE QUARTIERS

Nous ne surprendrons personne en déclarant que nos compatriotes sont généralement assez rebelles à toute idée de transformation de leurs vieux quartiers et que, lorsque des projets de ce genre voient le jour, ils se montrent peu enthousiastes, sinon opposés à ces tentatives d'amélioration.

Que n'a-t-on pas dit, en 1885-1890, à propos de la réfection du quartier Grôlée, opération que l'on déclarait inutile et qui devait ruiner la ville, puis, plus tard, contre l'intéressante initiative de M. Clermont, le distingué architecte auquel nous devons l'assainissement d'une partie du premier arrondissement !

La Construction lyonnaise, qui s'est vouée, depuis sa fondation, à la défense de tout programme utile d'embellissement et d'amélioration, a été souvent critiquée, et, bien injustement, on nous a reproché de pousser à la dépense pour la vaine et coûteuse satisfaction, disait-on, de rendre notre cité plus belle en faisant des rentes à tous ceux qui vivent de l'industrie du bâtiment.

Aucune considération n'arrêtait ces critiques et peu de gens prenaient suffisamment au sérieux notre démonstration de l'importance primordiale qu'aurait, au point de vue de l'hygiène et de la santé publique, la disparition des masures, infectées aujourd'hui, qu'habitaient nos ancêtres. On allait jusqu'à dire que ce serait un crime de lèse-archéologie que de démolir les vieilles bicoques humides et sales où grouille de nos jours une nombreuse population qui se contamine malheureusement de plus en plus dans ces logis malsains.

Nous nous demandons ce que diraient ces fervents admirateurs des taudis de nos pères si on prétendait les obliger à établir leurs pénates dans ces maisons sordides, saturées de plusieurs générations de microbes, et où l'air et la lumière ne pénètrent qu'à grand'peine. Ne changeraient-ils pas d'avis au sein de ces immeubles, vrais foyers d'épidémie ; ne préféreraient-ils pas la disparition de ces anciennes baraques et leur remplacement par des constructions neuves d'habitations à bon marché installées dans les meilleures conditions d'hygiène ?

La réponse à la question ainsi posée ne faisant aucun doute, il nous paraît surprenant de constater que, dans notre bonne ville de Lyon, il y ait tant de partisans de la conservation de toutes les vieilleseries, qu'elles soient ou non vraiment intéressantes.

Certes, nous admettons bien qu'il serait déraisonnable de ne pas sauvegarder nos richesses artistiques, et nous sommes les premiers à préconiser le maintien et l'entretien soigneux de nos véritables beautés architecturales, mais, pour conserver plusieurs douzaines de façades ayant un cachet réel, il nous paraît absurde de s'astreindre à laisser debout les antiques logements insalubres de notre ville.

D'ailleurs, les percées à créer pour assainir les vieux quartiers pourraient fort bien être établies de façon à respecter les maisons ou édifices qui en valent la peine, et ces nouvelles et larges artères, en passant à proximité de ces vestiges à conserver, contribueront largement à améliorer leur habitabilité.

Il serait possible, par exemple, dans le V^e arrondissement, de tracer une rue entre la place du Petit-Change et la rue Tramassac, en élargissant la place Saint-Jean, sans détruire aucun des immeubles intéressants. L'hôtel de Gagne serait naturellement conservé et le Petit Collège serait dégagé par la nouvelle voie publique.

Nous reviendrons ultérieurement, d'ailleurs, sur la question d'amélioration des quartiers de la rive droite de la Saône, où l'on s'est borné, jusqu'à présent, à la transformation de la partie comprise entre le débouché du pont Nemours et la gare Saint-Paul, travaux qui ont été conduits bien lentement et qui ne sont pas encore terminés.

Cette dernière remarque nous conduit à dire qu'il est vraiment très regrettable que, d'une façon générale, les réfections de quartiers ne soient pas exécutées plus vite : on met beaucoup trop de temps à en poursuivre la réalisation et nous sommes convaincus que cette manière de faire est très préjudiciable, au point de vue financier, aux diverses entreprises.

En effet, lorsqu'une partie de la ville reste pendant une

dizaine d'années dans la période de démolitions et de reconstructions, les premiers immeubles construits ne tentent personne et les logements restent vides ou doivent être loués à un prix plus bas que ce qui était prévu ; d'où perte sèche, qu'il est bien difficile de compenser plus tard, pour la Société immobilière.

Les résultats seraient tout autres si la réfection était énergiquement poussée et si, en deux ou trois ans au plus, le quartier neuf était complètement achevé.

Nous livrons aux intéressés la réflexion qui précède, en souhaitant que les travaux en cours soient terminés au plus tôt.

SINÉD.

BANQUET ANNUEL

DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE LYON et de la Fédération du Sud-Est

Le dimanche 18 février, se tenait à Lyon, au siège de la Chambre syndicale des entrepreneurs, 8, rue des Archers, la première Assemblée générale de la Fédération régionale des entrepreneurs du Sud-Est, comprenant vingt-cinq départements. Les Chambres syndicales de la région étaient représentées par leurs présidents, auxquels s'étaient joints, pour plusieurs d'entre elles, d'autres délégués ou membres.

Indépendamment de l'étude de questions professionnelles, l'Assemblée avait à procéder à l'élection du Bureau de la Fédération. M. Berlie, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de travaux de bâtiment de Lyon et de la région, a été élu président de la Fédération du Sud-Est. C'est un choix fort judicieux, et le nouveau président de la Fédération, homme d'initiative et d'action, partisan convaincu et déterminé de l'idée syndicale, saura conduire l'important groupement corporatif régional à la conquête des améliorations et des réformes inscrites au programme de la Fédération.

Nous nous proposons, d'ailleurs, d'étudier prochainement en détail le but, les statuts, l'organisation et le fonctionnement de la Fédération nationale des Chambres syndicales patronales françaises de l'industrie du bâtiment et des travaux publics, qui groupe les cinq Fédérations régionales. Nos lecteurs se rendront alors compte de la puissance morale et numérique de cette organisation et de la lourde tâche qui incombe à ceux qui ont mission de défendre les intérêts professionnels et d'aider à la solution des graves problèmes sociaux actuellement posés. Nous sommes convaincus que plus nombreux encore seront ceux qui viendront grossir les rangs des syndiqués et renforcer ainsi l'autorité de ceux qui ont accepté mission de les représenter.

Pour arriver à un résultat, il faut non seulement une parfaite entente entre tous les Syndicats adhérents, mais aussi un programme bien défini, de la précision et de la suite dans les vues.

C'est ce qu'a parfaitement exprimé M. Berlie dans le discours qu'il a prononcé au banquet qui, le soir, réunissait, dans les salons Berryer et Milliet, les entrepreneurs de Lyon et leurs invités, la Chambre syndicale ayant eu l'heureuse pensée de faire coïncider son banquet annuel avec la présence des présidents des Chambres voisines.

A la table d'honneur, présidée par M. Berlie, se trouvaient : MM. Pain, conseiller de préfecture, représentant le Préfet

du Rhône ; Pradel, président du Tribunal de commerce ; Fréby, président d'honneur de la Chambre syndicale lyonnaise ; Brizon, ancien président du Tribunal de commerce ; Roux-Meulien, président de la Société Académique d'architecture ; Thoubillon, vice-président du Syndicat des architectes du Rhône ; J. Mallet, président de l'Union Architecturale de Lyon ; M. Bornarel, de Villefranche, président de la Fédération ; les présidents des Chambres syndicales d'entrepreneurs régionales : MM. Jean-Lambert (Marseille), Pradeau (Clermont-Ferrand), Prost (Chalon), Dutray (Nevers), Elie (Chambéry), Faletti (Annecy), Izali (Besançon), Montpeyroux (Bourg), Cadot (Valence), Carle (Lons-le-Saunier), Trabet (Vienne), Perroquin-Mahaut (Roanne), Devedeux (Rive-de-Gier), Duperrat (Feurs), Siterre (Annonay), Giry (Bourg-Argental), les délégués de Dijon, Saint-Etienne, Saint-Chamond, Moulins, MM. Pétauit, Labasse et Butin, vice-présidents de la Chambre de Lyon ; Lafosse, secrétaire ; les présidents des divers groupes ; MM. Clément et Victor, juges au Tribunal de commerce ; MM. Percherancier, Lesourd, Duheyle, Ribayron, Solle, Raffenaud, Soulier, M. Quak-Henri, avocat-conseil de la Chambre, et de nombreuses personnalités.

MM. Chapeaux, P. Duchez, Grange, Pétauit, Favier, Sautour, avaient assumé la lourde tâche de commissaires pour l'organisation d'une réception aussi importante, et ont droit à tous les éloges pour le parfait ordonnancement, pour leur affabilité et pour leur courtoisie.

Pendant tout le cours du repas, la Fanfare des Peintres-Plâtriers, dirigée par M. Guize, a donné une exécution artistique et très nuancée de divers morceaux où elle a montré une homogénéité et un style qui lui font le plus grand honneur.

Voici en quels termes M. Berlie, président de Lyon et nouveau président de la Fédération du Sud-Est, a pris la parole :

Messieurs,

Ce n'est pas sans une bien légitime fierté que je prends aujourd'hui la parole au milieu de vous.

Les fonctions qui m'ont été confiées me créent le devoir agréable entre tous de remercier au nom de la Fédération du Sud-Est les éminentes personnalités qui ont bien voulu honorer notre banquet de leur présence.

Nous regrettons l'absence de Monsieur le Préfet du Rhône, qui dirige avec tant de distinction notre administration départementale, nous lui savons gré d'avoir bien voulu se faire représenter par son sympathique collaborateur M. Pain ; de M. le Maire de Lyon, retenu par de multiples réunions.

Les témoignages de bienveillance qu'ils nous ont donnés nous sont d'un heureux augure pour les relations de nos syndiqués avec les administrations départementale et municipale.

Nous regrettons également l'absence de M. Soulé, le très autorisé et très dévoué président de notre Fédération nationale qui représentait hier nos intérêts au siège de la Fédération internationale du bâtiment à Bruxelles ; de M. Brunard, député, retenu par les travaux parlementaires ; de M. Isaac, président de la Chambre de commerce, si universellement connu par sa grande compétence et l'activité qu'il déploie pour la défense des intérêts économiques de nos diverses industries ; de M. Porte, architecte, président de la Commission des récompenses, et de M. Martial Paufigue qui, frappé par un deuil récent, a dû décliner notre invitation.

Je suis heureux et fier de saluer à cette table M. Pradel, le distingué président du Tribunal de Commerce.

M. Brizon, notre collègue et ami, qui fut son prédécesseur, M. le Président de la Société académique d'Architecture, M. le vice-Président du Syndicat des Architectes, M. le Président de l'Union architecturale, M. Fréby, président honoraire de notre Chambre, nos collègues MM. Clément et Victor, juges au Tribunal de commerce, MM. Dumont et Gouverne, anciens juges, nos Conseillers prud'hommes et notre dévoué avocat conseil M^e Quak.

Il me reste un devoir agréable à remplir : celui de souhaiter, au nom de la Chambre syndicale lyonnaise, cordiale bienvenue à MM. les Présidents et délégués des Chambres syndicales de

notre Fédération ; qu'il me soit permis de féliciter en particulier notre ami Jean-Lambert, vice-président de notre Fédération ; ni ses multiples occupations, ni les fatigues d'un long voyage ne l'ont empêché de venir partager nos travaux et affirmer, par sa présence, la communauté d'idées et de sentiments de la Chambre marseillaise et de la Chambre lyonnaise.

Avec de pareilles sympathies, on peut se dire forts et marcher avec confiance vers l'avenir. Encore une fois, merci à tous nos hôtes : qu'ils soient les bienvenus.

Messieurs, dans le discours que je prononçais lors de notre Assemblée générale annuelle, je m'efforçais de mettre en relief l'œuvre accomplie par nos syndicats dans le passé, la voie qu'ils suivaient dans leur développement et leur évolution actuels, pour bien montrer qu'ils ont toujours poursuivi un but de paix et de solidarité.

Si notre Fédération nationale, divisée en cinq Fédérations régionales, a pu nous rendre de signalés services, nous le devons aux groupements homogènes de nos Chambres syndicales et de nos Fédérations.

Je ne vous dirai que quelques mots de la Fédération régionale à laquelle nous appartenons, celle du Sud-Est.

Cette Fédération, dans son Assemblée de Moulins, a décidé de transférer son siège à Lyon et, ce matin, elle a élu comme président le président de la Chambre lyonnaise.

En succédant à mon très honoré et bien cordial ami, M. Bornarel, je me suis demandé si je pourrais mettre au service de l'œuvre commune les mêmes qualités que mon prédécesseur et grouper les mêmes sympathies. Ce point d'interrogation posé, j'ai attribué à notre situation topographique, bien plus qu'à mon mérite personnel, le choix fait par la Fédération du Sud-Est. En effet, si vous consultez une carte de Chemins de fer, vous constatez que notre région figure en quelque sorte une toile d'araignée dont le centre est Lyon, la grande ville dont vous apprécierez tous, je l'espère, le séjour hospitalier. Et lorsque vous aurez pris plusieurs fois contact avec les Présidents et délégués des Chambres de notre Fédération, dans cette cité qui va devenir notre capitale, j'espère que vous serez Lyonnais de cœur et que vous tiendrez à défendre votre ville d'adoption contre les calomnies qui la représentent comme étant uniquement la ville des brouillards.

Notre cordiale entente et nos efforts communs donneront certainement un essor nouveau à nos syndicats dont les bienfaits sont déjà si appréciables. De nos jours où les forces collectives sont si agissantes et deviennent si puissantes, l'individu isolé court bien des risques d'être un vaincu. Les syndicats, en groupant toutes les bonnes volontés, en faisant converger tous les efforts vers un but commun, acquièrent une force qui leur permet d'étudier et de défendre avec autorité les intérêts généraux de leurs corporations, auxquels sont si intimement liés les intérêts particuliers de nos syndiqués. Aussi serait-il à souhaiter qu'à notre Chambre des députés figurât une représentation plus large et plus effective des intérêts qui constituent la vie active de notre pays.

Ces intérêts seraient sans doute mieux défendus par des industriels et des commerçants que par nombre de députés patentés aussi ignorants de la vie ouvrière que de la vie patronale ; maintes questions qu'ils traitent pour la galerie leur sont absolument étrangères.

Nous voudrions au moins que, pour toutes les grandes lois du travail, citons les lois en préparation relatives aux retraites ouvrières, aux maladies professionnelles, à la réglementation du droit de grève, ce soit une règle et non une exception de consulter les intéressés, ouvriers et patrons. Il nous paraît équitable que ces derniers, dont les intérêts sont menacés, soient à même d'étudier et de discuter au point de vue économique et social les lois devant amener des aggravations aux charges actuelles.

Notre collaboration à l'œuvre législative qui intéresse toutes nos corporations ne constituerait pas un obstacle à la réalisation des progrès sociaux, que nous sommes les premiers à reconnaître justes et nécessaires.

Nous désirons simplement que ces progrès soient le résultat d'une étude pratique, permettant de les réaliser sans compromettre la prospérité de nos industries.

Au point de vue général, je viens, Messieurs, de vous exposer le programme que je préconise pour la défense de nos intérêts.

Permettez-moi de faire une diversion et d'entretenir notre Chambre de questions locales. J'aurais voulu que la présence de M. le Maire me permit de lui exposer personnellement les vœux de notre groupement. Je compte sur notre ami et conseiller M. Bizet, qui se fera, j'en suis certain, un devoir d'être notre porte-parole et de défendre chaudement au Conseil municipal les intérêts de ses collègues, du bâtiment.

Nul n'ignore la crise que nous subissons depuis quelques années, crise dont les causes tiennent à deux ordres différents, d'une part à la trop grande quantité de constructions faites dans les quartiers rive gauche, et d'autre part à l'application des taxes de remplacement dues à la suppression des octrois.

Pour favoriser l'essor de notre grande corporation si éprouvée, il suffirait à notre municipalité de s'intéresser aux modifications et améliorations de quartiers : l'esthétique de notre ville y gagnerait et le programme d'hygiène poursuivi recevrait une solution pratique.

Qu'il me suffise de rappeler le beau projet de modification du quartier des Célestins, dressé par l'éminent architecte André, dont le monument a été inauguré dernièrement au palais des Arts.

Son œuvre, ce joli théâtre des Célestins que nous admirons, si voisin de sa fontaine des Jacobins, est presque sans aboutissant, entouré qu'il est par des rues indignes de la seconde ville de France. La pioche du démolisseur ferait œuvre utile dans ce fouillis d'anciennes constructions et cette transformation rendrait un peu de vie à nos corporations ouvrières et patronales.

Je pourrais vous citer bien d'autres travaux importants. Faut-il parler de la rue Moncey, la seule artère directe entre Bellecour et la nouvelle gare des Brotteaux ? Ce projet, qui présentait toutes les chances de réussite tel qu'il avait été conçu dès le principe, était destiné, par suite de modifications trop habiles à faire partie des dossiers poussiéreux confiés aux archivistes administratifs.

Messieurs les Présidents et délégués des Chambres syndicales de la Fédération, ne nous taxez pas d'égoïsme si nous vous avons entretenus aussi longuement de nos intérêts locaux, cette diversion ne nous a pas fait oublier que nous devons avant tout vous rendre agréable votre séjour parmi nous.

Recevez donc ici nos félicitations pour votre dévouement à l'œuvre syndicale et emportez avec vous le salut confraternel qu'adresse la Chambre lyonnaise à tous les syndiqués du Sud-Est.

Messieurs, j'ai un dernier devoir à remplir au nom de toute la Fédération et au nom de notre Chambre syndicale, remercier la presse lyonnaise du concours bienveillant et éclairé qu'elle nous a toujours prêté.

Je remercie également les rédacteurs de nos journaux spéciaux, MM. Théodore et Tallins qui consacrent une partie de leur existence à la défense de nos intérêts.

Avant de porter un toast à vos santés, permettez-moi, au nom de tous nos convives, d'adresser des félicitations à notre Commission du banquet qui s'est multipliée pour assurer le succès de notre fête, et mérite nos éloges unanimes.

Messieurs, je lève mon verre

A Monsieur le Préfet,

A Monsieur le Maire de Lyon,

A nos Invités,

Aux Présidents et Délégués de la Fédération,

A la Presse,

A notre Chambre syndicale.

Ce langage ferme, exposant clairement le rôle actif auquel est appelée la Fédération, indiquant sans ambages les dangers de l'heure actuelle pour l'entreprise et la nécessité pour les patrons de défendre leurs intérêts, qui sont aussi ceux de la classe ouvrière, a été fort goûté des assistants, et les applaudissements fréquents et nourris ont prouvé qu'il avait frappé juste et que ses avis autorisés seraient suivis.

M. Pain, conseiller de Préfecture, remercie le président, au nom du Préfet, auprès duquel les entrepreneurs de bâtiment trouveront toujours le plus bienveillant appui, et profite de ce que M. Fallières entre ce même jour en fonctions pour varier la traditionnelle formule du toast loyal au chef de l'Etat.

M. Pradel, président du Tribunal de commerce, se félicite de se trouver au milieu des entrepreneurs, qu'il a déjà appris à connaître et à estimer par ceux d'entre eux qu'il a eus comme collègues de magistrature consulaire, et boit au succès de la Chambre syndicale des entrepreneurs.

M. Bornarel, président sortant de la Fédération du Sud-Est, s'exprime à son tour en ces termes :

Messieurs,

Après les éloquentes paroles de mon ami M. Berlie, ma tâche deviendrait absolument lourde si j'osais le suivre dans les aperçus de son discours. Je me bornerai simplement à dire quelques mots pour témoigner toute ma satisfaction de voir le drapeau fédéral passer en des mains qui sauront le maintenir dans le bon chemin et qui, plus est, le porteront au but vers lequel tendent nos efforts. J'ai appris pendant les deux années que j'ai eu l'honneur de passer à la présidence de notre Fédération

à connaître et à estimer mes collègues d'une extrémité de la France à l'autre, des amitiés se sont révélées, on s'est tendu la main et maintenant tous ensemble nous nous acheminons à la conquête de nos droits.

En disant conquête, Messieurs, je ne prétends rien mettre de belliqueux dans mes paroles, c'est pacifiquement que nous combattons, et nos adversaires éclairés ne demandent certainement qu'à s'entendre avec nous. Les graves questions ouvrières, lutte du capital et de la main-d'œuvre, doivent s'aplanir devant notre bonne volonté de discuter avec tous ceux qui viennent à nous avec leur qualité de travailleurs et non menés par des politiciens n'ayant du travail que la surface.

La haute citadelle des Pouvoirs publics aussi ne demandera qu'à se rendre lorsque réunissant le faisceau de nos demandes par le canal de notre Fédération nationale, nous lui réclamerons des choses logiques et qu'elle n'aura pas quelquefois à se trouver harcelée par une demande du Centre que le Midi ou le Nord apprécieraient d'une autre manière.

Je termine, Messieurs, et crois être l'interprète de tous les délégués de la Fédération en remerciant la Chambre syndicale lyonnaise de sa magnifique réception ; j'ai dit ce matin que l'on n'avait pu mieux choisir à tous les points de vue, tout me le confirme ; je lève mon verre à Lyon, à son Président dévoué, le nôtre maintenant, et à vous tous, Messieurs, au succès de la Fédération de l'Est et du Sud-Est.

M. Brizon, ancien président de la Chambre syndicale, ancien président du Tribunal de commerce de Lyon, reporte sur ses collègues du bâtiment tout l'honneur des charges dont il a été investi et expose comment la confiance qui lui a été témoignée lui a fait une obligation d'accomplir ses devoirs de solidarité. Il insiste chaleureusement sur la nécessité pour chacun d'apporter son concours, son intelligence, son dévouement à la défense des intérêts généraux avec lesquels se confond l'intérêt particulier bien compris.

MM. Jean-Lambert, de Marseille, et Roche, de Saint-Etienne, terminent la série des toasts en levant leurs verres à la Chambre syndicale, à son président, à la Fédération, à la Ville de Lyon.

LA BRIQUE ARMÉE

Système L. BROUSSAS, breveté S. G. D. G.

Nos lecteurs connaissent tout le parti qu'on a tiré, pendant ces dernières années, de l'emploi du béton armé pour les constructions de tous genres. Aussi tend-il de plus en plus à se généraliser, grâce à de sérieuses qualités qu'on ne saurait maintenant mettre en doute.

Nous croyons, toutefois, devoir attirer spécialement leur attention sur un nouveau système de constructions en briques armées qu'un de nos entrepreneurs lyonnais bien connus, M. Broussas, vient de faire breveter en France et à l'étranger. Nous avons pu nous procurer à ce sujet quelques renseignements précis, qui ne manqueront pas d'intéresser MM. les architectes et entrepreneurs.

Chacun sait que la brique, et notamment la brique creuse, possède de grandes qualités de résistance sous un poids réduit. Toutefois, elle ne peut être utilisée pour de longues portées, les éléments juxtaposés n'ayant pas une cohésion suffisante pour résister aux efforts de tous genres auxquels ils sont soumis, et particulièrement aux poussées transversales.

Mais, si les briques sont complétées par des matériaux plus résistants, tels que le fer, par exemple, elles leur empruntent leurs qualités de résistance moyennant une très faible augmentation de poids, et l'on obtient ainsi un ensemble ayant à la fois la solidité du fer et, à peu de chose près, le poids de la brique.

Ce fait une fois constaté, il importait d'allier ces matériaux si différents, de façon à ce que chacun d'eux coopérât, dans les conditions les plus rationnelles, au but poursuivi. Après une série d'études nombreuses, M. Broussas est arrivé à des résultats tout à fait concluants, et la visite que nous avons faite à ses chantiers nous a laissé l'impression que, non seulement les briques armées étaient applicables au même titre que le béton armé, mais encore dans de nombreux cas où ce dernier ne saurait trouver son emploi, notamment pour les toitures, fermes, et, en général, toutes constructions où l'on demande à la fois solidité, résistance et légèreté.

Nous devons à l'obligeance de l'inventeur quelques dessins qu'on trouvera ci-contre, et que les spécialistes, entrepreneurs ou architectes, nous sauront gré de publier, car ils montrent mieux que toutes les explications la manière de réaliser une construction en briques armées.

La maison représentée figure 1 est entièrement bâtie avec ces matériaux, depuis la cave jusqu'à la toiture. Les planchers ont une portée de 10 mètres, sur 30 centimètres d'épaisseur et supportent une surcharge de 500 kilogrammes par mètre carré. Le plancher au-dessus de la cave est en briques cannelées ; celui du premier étage est en deux parties, laissant entre elles un intervalle qu'on peut utiliser pour le passage des conduites d'eau ou de gaz, des câbles électriques, etc. Les planchers des autres étages sont établis d'une manière différente, mais toujours d'après la même idée. Il est d'ailleurs évident qu'on peut s'arrêter à l'un quelconque de ces types, suivant la nature de la construction et la marge laissée dans le devis.

La toiture est entièrement en briques armées, y compris la charpente, ce qui, en plus de la solidité, la met complètement à l'abri de l'incendie.

Les figures 2 et 3 montrent comment est établi un sommier avec des briques cannelées dans lesquelles sont noyés les fers supportant les efforts de traction et des feuillards ou fils de fer logés de distance en distance, dans le sens de la hauteur, jusqu'au sommet du sommier, où ils sont recourbés et noyés dans une couche de ciment.

Les figures 4 à 8 montrent différentes manières d'établir les plafonds et planchers, qui diffèrent peu, d'ailleurs, de celles indiquées dans la vue d'ensemble.

Dans le même ordre d'idées, les briques armées peuvent être utilisées à la construction des ponts et passerelles dont les figures 9 et 10 montrent deux exemples. Dans ce cas, elles offrent l'avantage appréciable de permettre l'emploi de portées considérables sous une faible flèche, un volume et un poids réduits, joints à une grande rapidité et simplicité d'édification, un simple échafaudage étant, en effet, suffisant, sans emploi de cintres.

Ces quelques exemples sont, croyons-nous, suffisants pour faire comprendre le parti avantageux qu'on peut tirer de la brique armée, lorsqu'elle est employée judicieusement. Nous avons la conviction qu'elle est appelée à rendre de très grands services et nous ne saurions trop engager les personnes qui s'intéressent à cette question à rendre visite aux chantiers de M. Broussas, 87, chemin de Gerland, qui ne refusera certainement pas de leur donner les explications qui pourraient leur être utiles et qui n'ont pu trouver place dans cette modeste étude.

CARNUTENSIS.

Nous prions Messieurs les Architectes auteurs de projets, de travaux communaux de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication. L'insertion en est faite gratuitement.

FIG. 1.

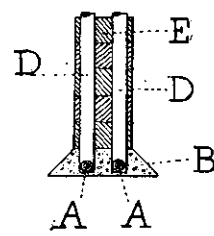
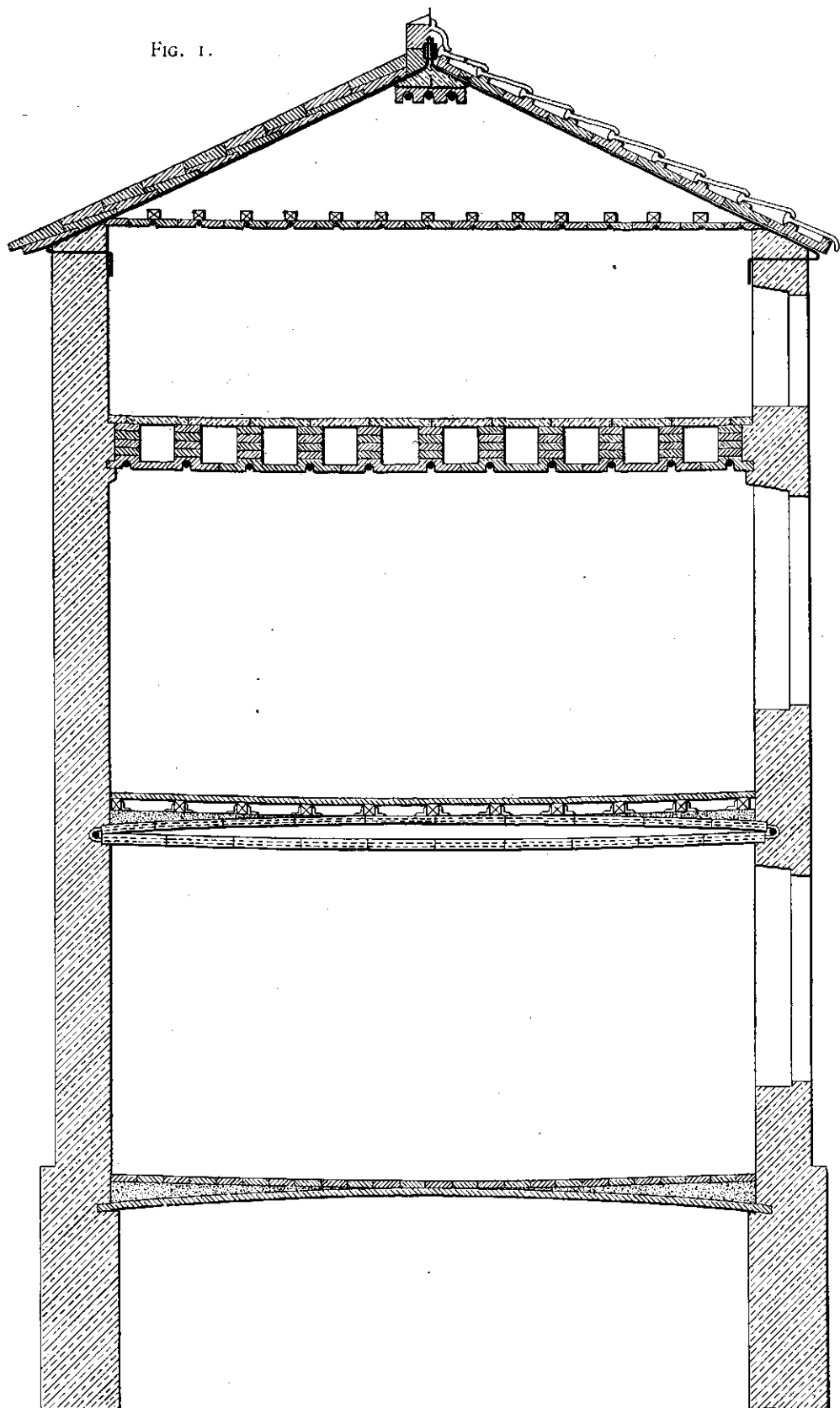


FIG. 2.

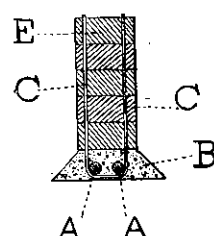


FIG. 3.

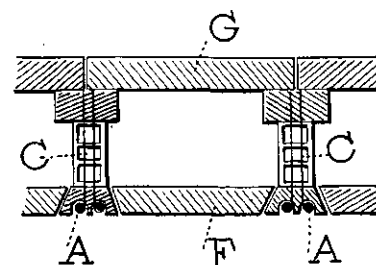


FIG. 4.

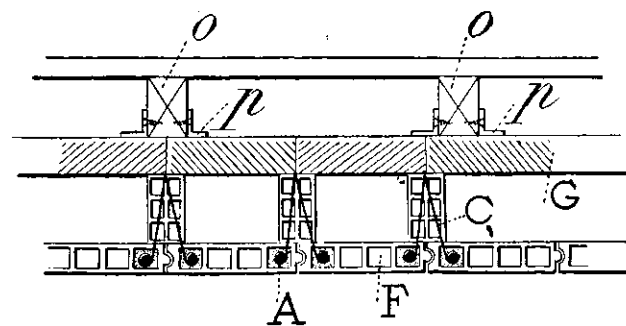


FIG. 5.

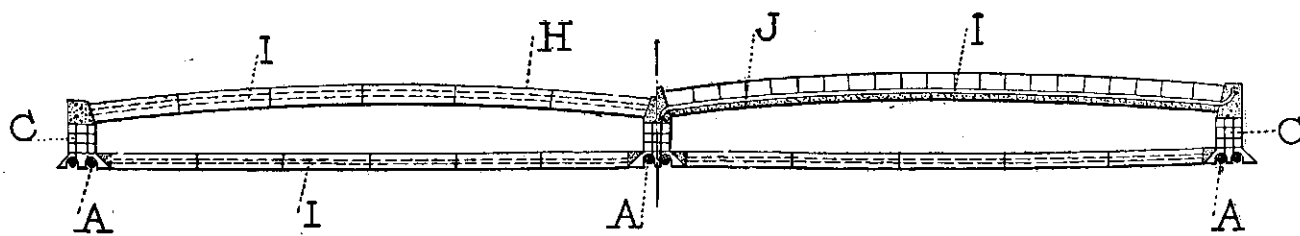


FIG. 6.

FIG. 7.

Constructions en brique armée, système L. BROUSSAS, breveté S. G. D. G.

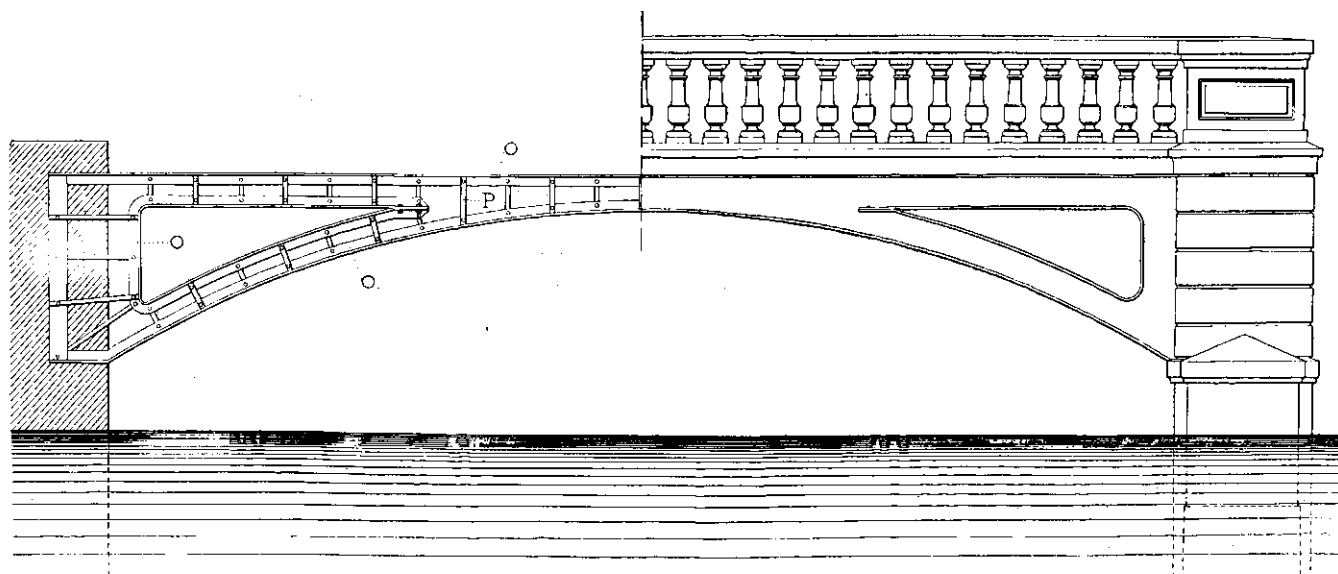


FIG. 8.

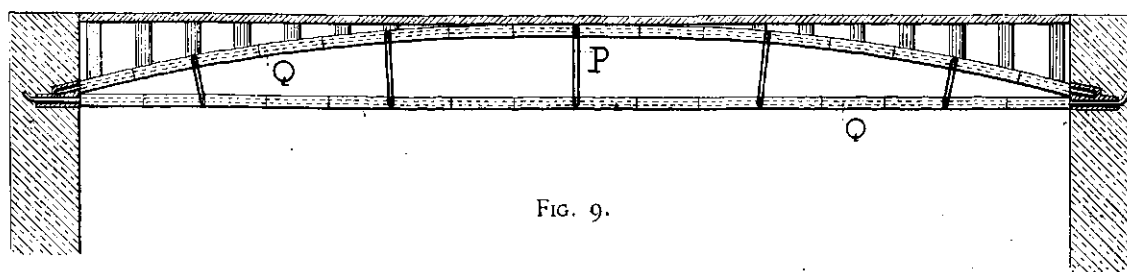


FIG. 9.

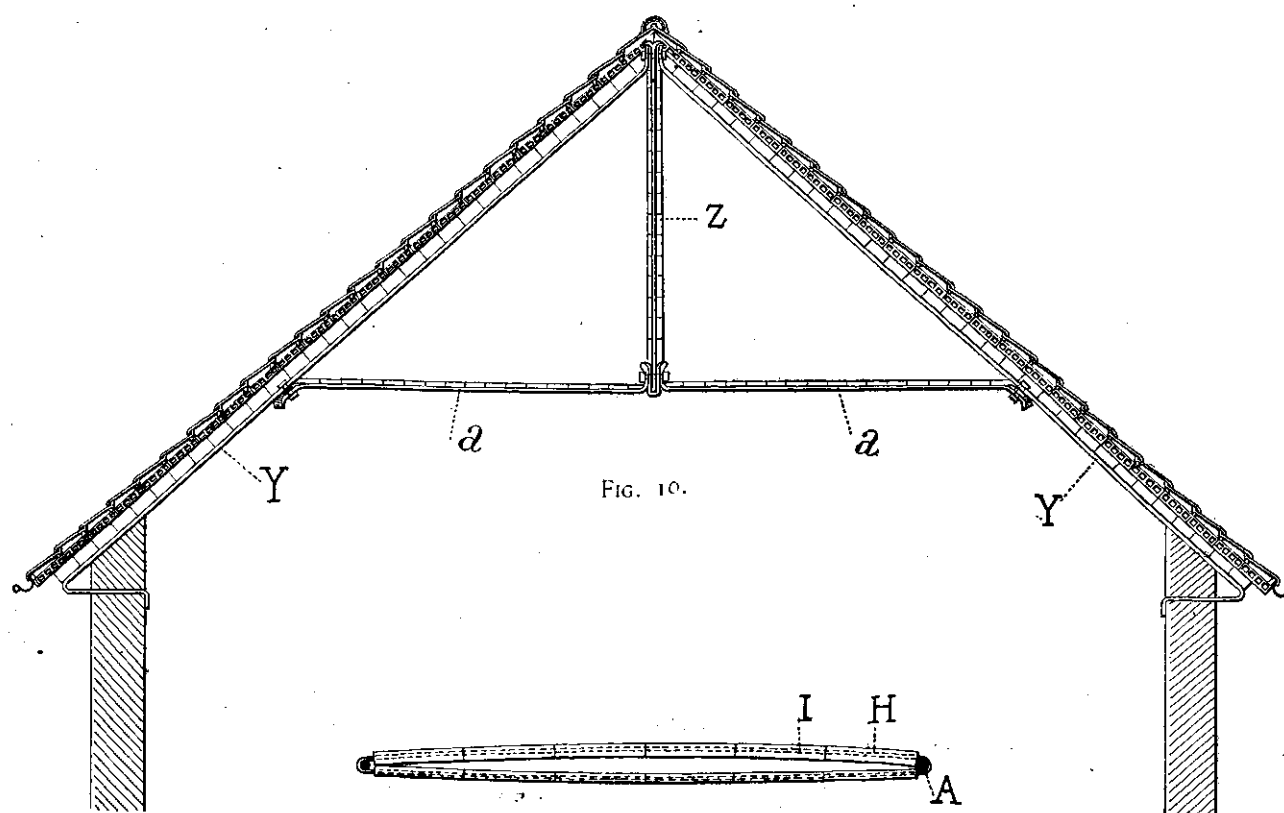


FIG. 10.

FIG. 11.

Constructions en brique armée, système L. BROUSSAS, breveté S. G. D. G.

CONCOURS

AGEN

THÉÂTRE

Un concours est ouvert entre architectes français pour la reconstruction du théâtre de la ville d'Agen.

Le concours sera clos le 15 mai 1906. Le programme détaillé et le plan du terrain seront délivrés aux concurrents qui en feront la demande à la mairie d'Agen, bureau de l'ingénieur de la Ville.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET INDUSTRIE DE LYON

LE PETIT MOTEUR ÉLECTRIQUE DANS SES APPLICATIONS AUX MACHINES DE L'ATELIER FAMILIAL ET AUX USAGES DOMESTIQUES

La section *Génie civil* de la Société d'Agriculture, Sciences et Industrie de Lyon a décidé d'organiser, pour juillet-août 1906, un concours et une exposition des diverses applications du moteur électrique aux machines de l'atelier familial et aux usages domestiques.

Dans ces applications sont compris, à titre indicatif et non limitatif : l'emploi des électro-moteurs à la commande des machines à coudre, à broder, à tricoter ; l'adaptation des petits moteurs aux ventilateurs d'appartement, aux transporteurs, aux nouvelles machines de nettoyage par le vide, des tapis, tentures, boiseries, etc. ; l'attelage des petits moteurs électriques aux tours d'horlogerie, aux scies à découper, aux hachoirs, tournebroches, machines à cirer les parquets et les chaussures, etc., etc.

Le concours est limité aux applications des petits moteurs électriques dont la puissance est inférieure à un cheval.

Il est toutefois expressément indiqué que le moteur électrique appliqué aux métiers à tisser ne sera pas admis à ce concours. La Société d'Agriculture, Sciences et Industrie estime, en effet, que cette question est d'une importance et d'un intérêt tels qu'elle pourra donner lieu ultérieurement à un concours spécial.

Les constructeurs et inventeurs qui désirent prendre part à ce concours et ont l'intention de faire figurer leurs machines ou appareils à l'exposition qu'il comportera, doivent se faire inscrire au siège de la Société (30, quai Saint-Antoine), avant le 1^{er} mai 1906.

L'exposition publique des machines et appareils soumis au concours s'ouvrira le 1^{er} juillet. En conséquence, les concurrents devront prendre leurs dispositions pour faire parvenir, avant le 15 juin, à la Société, les objets qu'ils désirent exposer.

Les opérations du Jury commenceront le 1^{er} juillet pour se terminer le 15 du même mois, par la distribution des récompenses. L'exposition, ouverte le 1^{er} juillet, sera close le 15 août. Elle pourra ainsi être visitée par les membres du Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, qui tiendra cette année sa session à Lyon, au commencement du mois d'août.

Les concurrents devront accompagner l'envoi de leurs machines ou appareils de notices explicatives détaillées.

Le concours n'aura lieu que sur des machines ou appareils en état de fonctionner sous les yeux du Jury. Celui-ci ne jugera pas des applications qui ne seraient représentées que par des plans, dessins ou photographies ; toutefois, ces dessins, plans ou photographies pourront être admis dans la salle d'exposition publique, ainsi que toutes les publica-

tions techniques ayant trait aux applications domestiques des petits moteurs électriques.

Le but essentiel du concours étant de montrer le petit moteur *dans ses applications*, il n'aura, par conséquent, pas lieu sur des moteurs seuls, sans appareils ou machines commandées, non plus que sur ces appareils ou machines non munis de leur moteur. Les concurrents devront présenter des ensembles composés de moteurs et de machines constituant l'application complète, qui devra permettre d'en apprécier l'utilité et le bon fonctionnement.

Dans le classement, le Jury tiendra compte :

1° De l'adaptation judicieuse du moteur à son application ;

2° Des conditions économiques de fonctionnement et d'installation ;

3° De l'absence de bruit, de trépidation et de danger dans le fonctionnement.

Les récompenses consisteront en :

Un premier prix : médaille d'or.

Deux seconds prix : médailles de vermeil.

Quatre troisièmes prix : médailles d'argent.

Une somme de 300 francs pourra être attribuée, en totalité ou en partie, aux inventeurs ayant exposé les applications pratiques les plus originales du petit moteur aux usages domestiques.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Crozet, secrétaire de la Commission du concours, au siège de la Société, 30, quai Saint-Antoine, à Lyon.

L'Exposition est absolument gratuite. La Commission se mettra, s'il y a lieu, à la disposition des Exposants pour leur procurer sur place un représentant.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* ALPES-MARITIMES. — La Commission du Pari mutuel vient d'accorder à la commune de *Sospel* une somme de 15.000 francs, destinée à l'agrandissement de l'hôpital.

* ARDÈCHE. — Le Ministre de l'agriculture vient d'accorder une subvention de 15.000 francs pour l'agrandissement de l'hôpital de *Privas*.

* DOUBS. — Construction à *Montbéliard* de trois écoles maternelles et d'une école primaire de filles ; montant des travaux, 342.000 francs.

* HAUTE-SAÔNE. — Le projet de construction d'un nouvel abattoir à *Lure*, s'élevant à 68.214 francs, a été voté par le Conseil municipal, ainsi que la construction d'un lavoir, aux *Gieus*, évaluée 16.000 francs.

* HAUTE-SAVOIE. — Une série de travaux va être entreprise à *Annecy* : adduction d'eau, 185.000 francs ; construction d'un groupe scolaire place *Carnot*, 250.000 fr. ; agrandissement du Lycée de jeunes filles, 120.000 francs ; construction d'un réseau général d'égouts, 829.600 francs ; construction de la rue de la Poste, 200.000 francs ; élargissement de la rampe *Perrière*, 67.000 francs ; démolition de la porte *Notre-Dame* et élargissement de la rue, 150.000 francs ; prolongement de la rue *Sommeillier*, 80.000 francs.

* ISÈRE. — Un chemin doit être ouvert à travers les pentes de la *Gloire-de-Dieu*, à *Vienne* ; les travaux sont évalués 60.000 francs.

* LOIRE. — L'aménagement des immeubles des *Ursulines*

en groupe scolaire, à *Rive-de-Gier*, est évalué 110.000 francs. — Un emprunt de 300.000 francs est voté pour faire face aux dépenses d'adduction d'eau potable à *Charlieu*.

* RHÔNE. — Le Conseil municipal de *Saint-Fons* a approuvé les plans et devis d'une école de filles et d'une école maternelle et a sollicité du département une subvention de 40.000 francs.

** VAUCLUSE. — Un groupe scolaire va être construit aux Rotondes et une école maternelle rue des Lices, à *Avignon*; ces travaux seront payés au moyen d'un emprunt de 174.500 francs.

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

SAINT-ÉTIENNE

Pour fêter son affiliation à la Fédération nationale, la Chambre syndicale du bâtiment de Saint-Etienne a donné un banquet dimanche 11 février, qui a réuni plus de deux cent cinquante convives.

Sous la présidence du Préfet de la Loire, se trouvaient les principales notabilités du bâtiment, notamment :

MM. Soulé, président de la Fédération nationale des entrepreneurs; Lamaizière, président des architectes de la Loire; Deville, président d'honneur de la Chambre des entrepreneurs de Saint-Etienne; Rispal, secrétaire de la Société des architectes de la Loire; Falcicola, vice-président de la Chambre de Saint-Etienne; Pétauit, vice-président de la Chambre syndicale de Lyon; Lamaizière fils, architecte de Saint-Etienne; Ledin, maire de Saint-Etienne; Roux, président du Syndicat général de la Loire; Bernard, architecte départemental; Roche, premier président du Syndicat général, etc, etc.

Au champagne, M. Roux remercie successivement M. le Préfet, M. le Maire, MM. Bernard, Lamaizière, Soulé, Roche, Pétauit, les délégués des divers Syndicats, d'avoir répondu à l'appel qui leur avait été adressé. Il parle longuement de l'utilité du Syndicat et constate que, si le groupement a déjà été loin dans la voie de fraternité et du progrès, il reste beaucoup à faire encore, et indique les moyens pour arriver à l'unité de solidarité et de fraternité entre patrons et ouvriers.

M. Soulé se dit heureux de présider une fête aussi belle que celle-ci, il s'étend sur le but des groupements syndicaux et de la formation de ceux-ci; il fait ressortir les avantages des caisses de retraite. Il fait constater le préjudice des gros rabais, qui obligent à des malfaçons et font déconsidérer non seulement le patron, mais encore l'architecte et tous les collaborateurs ouvriers. Il verrait avec plaisir que les prix fussent mieux tenus et le travail mieux suivi. Il est regrettable, ajoute-t-il, de constater que le Syndicat du bâtiment ne tient pas le rang qu'il devrait occuper dans la Loire. Il termine en espérant que les travaux de la Fédération amèneront bientôt cette réforme.

Tour à tour, MM. Ledin, Roche, Pétauit s'associent aux paroles des orateurs précédents pour affirmer leur confiance dans l'avenir de la Fédération.

M. le Préfet a assuré le Syndicat de toute sa sollicitude et a fait des vœux pour la prospérité de la Fédération.

GRENOBLE

Le 18 février, avait lieu le banquet de la Chambre syndicale des entrepreneurs de travaux publics et du bâtiment de Grenoble, sous la présidence de M. Marius Martin, président

de la Chambre. La nombreuse assistance avait tenu à témoigner qu'elle est en entière communion d'idées avec son bureau pour l'organisation syndicale, dont les groupements en Syndicats départementaux, en Fédérations régionales, constituant à leur tour la Fédération nationale, doivent arriver, par la force de leurs milliers d'adhérents, à la prospérité de l'Entreprise, et surtout à éviter, à circonscrire ou à solutionner les conflits regrettables provoqués la plupart du temps par des agitateurs intéressés. Et, comme il faut un délassement, même quand les plus graves questions sont agitées, il a été donné lecture d'une fort spirituelle poésie d'un auteur dauphinois, Henri Second, que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire :

A mon excellent ami MARIUS MARTIN

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE

*Quand le bâtiment va, tout va.
Or, la chose est incontestable,
Jamais mieux il ne se trouva
Que lorsqu'il va... se mettre à table.*

*Surtout à table chez Thibaud,
Le maître-queux inimitable,
Chez qui tout est bon, tout est beau
Et savoureux et confortable.*

*Si vous êtes chez lui venus,
C'est pour démontrer dans les formes
Que, voués aux travaux énormes,
Vous appréciez les « Menus ».*

*Vous n'en êtes plus à vos preuves
Et, n'en déplaie aux envieux,
Vous parlerez de maisons neuves
Tout en buvant des vins très vieux.*

*Ici-bas, tout se tient, du reste,
Et qui bâtit une cité
Peut démolir d'un simple geste
Le plus gigantesque pâté.*

*Donc, depuis les olives vertes
Et pendant le repas entier,
Toutes les bonnes choses, certes,
Vont peu trainer sur le chantier.*

*Car, lorsqu'on a nerf et courage,
De tout on sort avec honneur;
Pas plus à table qu'à l'ouvrage
N'est entrepris l'entrepreneur.*

*Sur la terre, ce qu'il importe,
Quand on veut faire son chemin,
C'est, d'abord, d'avoir la main forte,
Et puis, l'outil solide en main.*

*Le plaisant après le sévère,
Déposez l'outil sérieux :
Empoignez-moi fourchette et verre....
Bon appétit ! Allez, Messieurs !*

HENRI SECOND.

La Tronche, ce 17 février 1906.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Société Lyonnaise des Beaux-Arts. — Salon de 1906.

Le Comité de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts prévient les artistes que le vote de la MÉDAILLE DU SALON aura lieu le lundi 5 mars, au Palais Municipal, quai de Bondy, entrée porte de gauche. Le scrutin sera ouvert à 2 heures précises et clos à 3 heures. Si la majorité absolue n'est pas atteinte, il sera procédé à un deuxième tour de scrutin, qui aura lieu immédiatement après la promulgation du résultat.

La majorité absolue est encore exigée au deuxième tour. Le dépouillement du deuxième tour de scrutin aura lieu aussitôt le vote terminé.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Le chiffre de la Tombola, comme on l'a dit précédemment, a été fixé à 10.000 francs. Cette somme sera à répartir entre les gagnants, pour leurs acquisitions d'œuvres d'art au Salon.

Ensuite, sur l'avis favorable de M. le Préfet du Rhône, M. le Président de la République et M. le Ministre de l'Instruction publique ont bien voulu accorder deux magnifiques vases de Sèvres, sortant des Manufactures de l'Etat, en même temps qu'un lot important d'estampes d'après les grands maîtres.

Enfin, M. le Préfet du Rhône, voulant donner à la Société lyonnaise des Beaux-Arts une nouvelle marque de sollicitude, a bien voulu, encore cette année, offrir pour la tombola un charmant bronze d'art qui, avec les deux vases de Sèvres, est exposé à la section des Arts décoratifs.

Des billets de tombola, au prix de 1 franc, sont vendus dans les salles d'exposition.

Le succès du Salon de 1906 s'affirme de plus en plus. L'entrain que le public met à visiter les neuf salles d'exposition est une preuve indiscutable de l'intérêt que les amateurs d'art trouvent au Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

Le Salon est ouvert tous les jours, de 9 heures à 5 heures.

Les lundi et vendredi, ouverture à 10 heures.

Le Monument Gaspard André.

Fidèle à la promesse faite le jour de l'inauguration, le Maire de Lyon a autorisé le transfert du monument Gaspard André du coin sombre où il était invisible dans la travée centrale de la galerie orientale de la cour du Palais des Arts. Ainsi exposé, face à l'ouest, le monument est exactement placé dans le cadre en vue duquel il avait été étudié et peut être facilement trouvé par les visiteurs et contemplé dans d'excellentes conditions.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 9 au 23 Février 1906

LYON

- Rue Boileau, 181. — Maison. — Propr., M. Vallin. — Arch., M. Bonneaud.
 Quai Rambaud, 30. — Bâtiment. — Propr., M. Milliat. — Arch., M. Donneaud.
 Chemin des Pins, 78. — Maison. — Propr., M. Duret. — Arch., M. Pinet.
 Route d'Heyrieux, 139. — Maison. — Propr., M. Robert. — Arch., M. Meysson.
 Chemin Croix-Morlon, 5. — Maison. — Propr., M. Pasquio. — Arch., M. Boulu.
 Quai de Perrache, 56. — Maison. — Propr., M. Delastre
 Cours Lafayette, angle rue Ney. — Maison. — Propr., M. Floraz.
 Impasse aboutissant chemin des Pins, 101. — Maison. — Propr., MM. Krien et Ginot.
 Chemin de Montbrilland, 7. — Maison. — Propr., MM. Vulliod, Ancel et C^{ie}.
 Route de Vienne, 75. — Maison. — Propr., M. Vernay. — Entr., M. Boidevéry.
 Rue Duguesclin, 8. — Maison. — Propr., M. Monin.
 Rues Ravat et Quivogne. — Maison. — Propr., M. Tigaud.
 Rue d'Inkermann, 32. — Maison. — Propr., M. Salagnac.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble communal, situé rue des Chartreux, 3. Sans résultat.

Isère. — 19 février. — *Mairie de Primarette.* — Travaux divers et couverture de l'église. Montant, 4.539 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Roux Addou, 1 p. 100. — Berger, 0,50 p. 100. — Antoni, 1,50 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Roux Vincent, à Montseveroux, prix du devis.

Haute-Savoie. — 22 février. — *Sous-préfecture de Thonon.* — Construction d'un bureau de poste à Allinges. Montant des travaux, 10.000 fr. Adjudication remise à une date ultérieure.

Jura. — 17 février. — *Mairie de Saint-Claude.* — Travaux communaux. 1° Construction d'égout au quartier des Etapes. Montant, 13.500 fr. Adjud., M. Nobile, à Saint-Claude, 8,25 p. 100 de rabais. — 2° Construction d'une conduite d'eau sur poutre dans la traversée du Tacon. Montant, 2.100 fr. Adjud., M. Romanet, à Saint-Claude, prix du devis. — 3° Rectification du chemin du cimetière et construction d'un caveau communal. Montant, 5.800 fr. Adjud., M. Belloni, à Saint-Claude, 14 p. 100 de rabais. — 4° Construction de canal et de borne-fontaine dans la rue Christin. Montant, 7.000 fr. Adjud., M. Romanet, 5,30 p. 100 de rabais. — 5° Construction de canaux et de mur de soutènement. Montant, 5.700 fr. Adjud., M. Blanc, à Saint-Claude, 5,95 p. 100 de rabais.

Savoie. — 11 février. — *Mairie d'Hauteville.* — Redressement du chemin vicinal n° 2, de l'église à la Croix-des-Perrets. Montant des travaux, 2.300 fr. Soumissionnaires : MM. Merrier, 18 p. 100. — Girollet, 3 p. 100. — Fusel, 11 p. 100. — Pmorini, 2 p. 100. — Adjud., M. Ossola, à Coise, 21 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 19 février. — *Mairie de Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de bois de diverses essences. Lots n° 1 à 125 non adjugés. — 126° lot. Adjud., M. Cuisenier, à Ornans. — 127° lot. Adjud., M. Veffond, à Cusancey.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 20 mars, 2 h. — *Hospices civils de Lyon.* — Adjudication, le 20 mars 1903, passage de l'Hôtel-Dieu, 56, à 2 heures, pardevant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillet, n° 1, d'une parcelle de terrain, située angle du boulevard du Nord et de la rue Tête-d'Or, dépendant de la masse n° 7 bis, aux Brotteaux.

Surface : 409 mètres 92 décimètres carrés. — Mise à prix : 40.992 fr., soit 100 fr. le mètre carré.

Renseignements à l'Administration Centrale des hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

Rhône. — Jeudi 22 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 45 « Embranchement de la Colombière. » Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment, entre l'égout du chemin des Cures au Rhône et la rue au sud de la Lône au Fort de la Vitriolerie. Travaux estimés à la somme de 21.711 fr. 32, non compris une somme de 2.788 fr. 68 à valoir pour imprévus et frais de surveillance. Le cautionnement est fixé à la somme de 1.000 fr.

Les devis, plans, profils et bordereau des prix relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Dimanche 11 mars. — *Mairie de Taluyers.* — Construction d'une mairie et d'écoles. 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, ciments, carrelages. Mont. des travaux, 22.498 fr. 98. Cautionnement, 1.800 fr. — 2^e lot. Pierres de taille. Montant des travaux, 6.305 fr. 54. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Charpente. Mont. des travaux, 7.783 fr. 58. Cautionnement, 600 fr. — 4^e lot. Menuiserie et mobilier. Montant des travaux, 9.382 fr. 16. Cautionnement, 700 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant des travaux, 5.924 fr. 22. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 5.730 fr. 60. Cautionnement, 500 fr. — 7^e lot. Ferblanterie, zinguerie, fumisterie. Montant des travaux, 2.323 fr. 03. Cautionnement, 150 fr.

Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Gaillard, architecte, 2, place du Change, à Lyon.

Allier. — Vendredi 9 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin de grande communication n° 11 (de Moulin à Vallon) et 40 (de Lamais à Vallon). Construction, dans la commune de Vallon, d'égouts collecteurs et établissement de bordures de trottoirs avec demi-caniveaux dans la traverse de cette commune. Montant des travaux, 15.200 fr. A valoir, 1.800 fr. Total, 17.000 fr. Cautionnement, 500 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Wender, ingénieur en chef des ponts et chaussées, boulevard Ledru-Rollin, 37, à Moulins.

Renseignements à la préfecture (2^e division) ou dans les bureaux de M. l'agent-voyer d'arrondissement de l'Ouest.

Isère. — Dimanche 4 mars, 11 h. — *Mairie de Poizat.* — Construction d'une école mixte. Montant des travaux, 14.414 fr. 12. Cautionnement, 1.200 fr. Visa par M. A. Vincent, architecte, trois jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie et au bureau de M. A. Vincent, architecte, 24, place Grenette, à Grenoble.

Isère. — Dimanche 11 mars, 11 h. — *Mairie de Séchillienne.* — Réparation aux bâtiments d'école. Montant des travaux, 6.510 fr. Cautionnement 500 fr.

Visa, quatre jours avant l'adjudication, par l'architecte.

Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Rivoire, architecte, 2, rue Thiers, à Grenoble.

Isère. — Dimanche 4 mars, 2 h. — *Mairie de Saint-Siméon-de-Bressieux.* — Construction d'un groupe scolaire, hôtel de ville et bureau de poste. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, charpente et couverture, gros fers, serrurerie et zinguerie. Montant des travaux, 140.702 fr. 99. Cautionnement, 8.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie, quincaillerie, mobilier scolaire. Montant des travaux, 31.567 fr. 88. Cautionnement, 2.000 fr. — 3^e lot. Peinture et vitrerie. Montant des travaux, 4.722 fr. 88. Cautionnement, 500 fr. — 4^e lot. Ciment armé. Montant des travaux, 11.685 fr. 50. Cautionnement, 1.000 fr. Après les adjudications partielles, il sera procédé à l'adjudication de l'ensemble des trois premiers lots.

Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Chatrousse, architecte départemental, 27, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Loire. — Samedi 17 mars, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Travaux communaux. Pavage en pavés de petit échantillon, rue des Deux-Amis, partie comprise entre la rue d'Arcole et la rue du Coin. Montant des travaux, 2.533 fr. 80. A valoir, 166 fr. 20. Total, 2.700 fr. Cautionnement, 140 fr.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Lundi 12 mars, 9 h. 1/2. — *38^e régiment d'infanterie à Saint-Etienne.* — Fourniture des matériaux et objets nécessaires au service du casernement, en cinq lots. Cette fourniture comprend : 1^{er} lot. Maçonnerie. — 2^e lot. Menuiserie. — 3^e lot. Peinture. — 4^e lot. Vitrerie. — 5^e lot. a) quincaillerie-outillage; b) fumisterie et appareils de chauffage.

Les personnes qui désirent prendre part à l'adjudication devront faire parvenir, avant le 5 mars 1906 (terme de rigueur), les pièces ci-après : 1^{re} déclaration faisant connaître leur intention de soumissionner et indiquant leurs nom, prénoms, qualité, domicile, services publics dont elles auraient eu antérieurement l'entreprise ; 2^e pièce constatant leur qualité de Français, vue et légalisée par qui de droit ; 3^e certificat du maire de la commune, constatant le lieu de leur domicile et témoignant de leur moralité et de leur solvabilité. Les soumissions seront remises cachetées en séance le jour de l'adjudication.

Renseignements au bureau du casernement.

Loire. — Samedi 17 mars, 10 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Alimentation en eau de la ville de Saint-Etienne. Projet d'exécution de la dérivation des eaux du Lignon, en quatre lots. — 1^{er} lot. Souterrains du pont de l'Enceinte et de La Voulté. Longueur, 710 mètres. Montant des travaux, 180.539 fr. 85. Somme à valoir, 14.460 fr. 15. Cautionnement, 6.000 fr. — 2^e lot. Souterrain de Villedemont. Longueur, 1.161 mètres. Montant des travaux, 317.253 fr. Somme à valoir, 24.737 fr. Cautionnement, 10.000 fr. — 3^e lot. Souterrains de Verot, La Planchette et Le Châtaignier. Long., 1.024 m. Montant des travaux, 275.472 fr. 70. Somme à valoir, 21.527 fr. 30. Cautionnement, 9.000 fr. — 4^e lot. Souterrain de Vendets. Long., 690 m. Montant

des travaux, 177.676 fr. 65. Somme à valoir, 14.323 fr. 35. Cautionnement, 6.000 fr. Montant total, 1.026.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie.

Vaucluse. — Dimanche 11 mars, 2 h. — *Mairie de Sorgues.* — Travaux d'adduction d'eau potable. — 1^{er} lot. Chambre de manœuvre du réservoir. Montant, 1.486 fr. 30. Bâtiment des machines. Montant, 4.245 fr. 73. Travaux de voirie. Montant, 1.697 fr. 12. Canalisation et robinetterie. Montant, 64.184 fr. 60. Fontainerie. Montant, 7.386 fr. 25. Total, 79.000 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — 2^e lot. Construction d'un réservoir en élévation en béton de ciment armé, système Hennebique. Montant, 30.400 fr. Cautionnement, 1.500 fr.

Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. B. Carle, architecte-voyer à Sorgues.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 15 mars. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture du charbon de terre, des briquettes et du coke nécessaires du 1^{er} avril 1906 au 31 mars 1907 aux corps de troupe stationnés dans le 14^e corps d'armée. En cas d'insuccès de l'adjudication et du concours de quarante-huit heures qui fera suite, les fournitures non adjudgées seront remises en adjudication sans autre avis le 22 mars 1906.

Renseignements à la 1^{re} sous-intendance militaire de Lyon, 31, cours du Midi.

Ministère de la Guerre. — Vendredi 23 mars. — *Mairie de la Tronche (Isère).* — Service du génie. Chefferie de Grenoble. Travaux de construction de deux pavillons de l'hôpital militaire de Grenoble. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, ouvrages en plâtre, ouvrages en ciments hourdis. Montant, 137.000 fr. — 2^e lot. Couverture et charpente. Montant, 23.000 fr. — 3^e lot. Menuiserie et petite quincaillerie. Montant, 32.000 fr. — 4^e lot. Aciers spéciaux pour planchers et fers des chaînages. Montant, 36.800 fr. — 5^e lot. Ferronnerie, ouvrages en fonte et en tôle (moins les fers du 4^e lot). Montant, 17.800 fr. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie, cuivrerie. Montant, 4.800 fr. — 7^e lot. Peinture, vitrerie, pose de papier. Montant, 14.000 fr.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la Chefferie du Génie de Grenoble, rue Servan, 35, où on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies avant le 5 mars 1906. — Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. — 41731

Tirage :
le 29 Juillet 1906

LOTÉRIE D'ARLES

Le Billet
UN FRANC

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE

TROIS GROS LOTS

DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS. Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vauques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

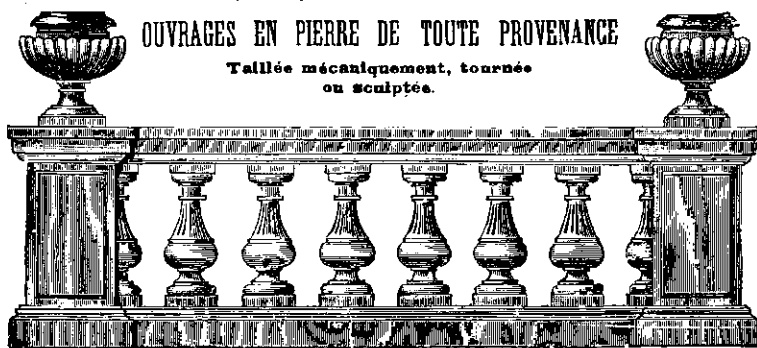
CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVAGIER

RIVORY & JOLY (A. et M.)
INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28 88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

Fournitures de tous les Appareils pour chauffage

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

**CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS,
TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS**

ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Société Escaut et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans.
Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)
à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Seize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille
DALLES EN CIMENT

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

ALIMENTATION EN EAU

PROJET D'EXÉCUTION
DE LA

DÉRIVATION DES EAUX DU LIGNON

ADJUDICATION A SAINT-ÉTIENNE, EN L'HOTEL DE VILLE

Le Samedi 17 Mars 1906, à 10 h. du matin, en 4 lots, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'exécution des ouvrages ci-après :

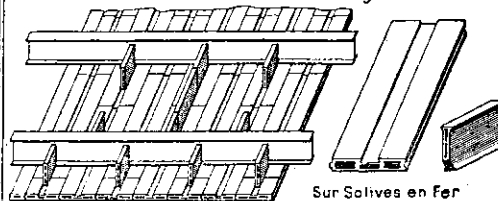
N° d'ordre des lots	Désignation des Travaux	Travaux à l'entrepreneur	Somme à valoir	Total général	Cautionnement provisoire et définitif
I. —	Souterrains du Pont-de-l'Enceinte et de La Voute.	480.539 85	14.460 15	495.000	6.000
II. —	de Villemont.	317.263 »	24.737 »	342.000	10.000
III. —	de Verot, La Planchette et Le Châtaigner	275.472 70	21.527 30	297.000	9.000
IV. —	de Vendets.	177.876 65	14.323 35	192.000	6.000

Pour renseignements s'adresser à la Mairie.

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

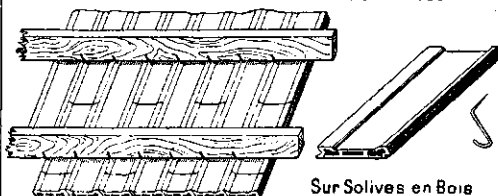
(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

GREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE
ET INCENDIE
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE À TOUS LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS

RENSEIGNEMENTS :

* TULERIES CANCALON FRANÇOIS ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, cours
Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,
LYON-VILLEURBANNE (Tél. 20.91, et rue de
Sèze, 63, LYON (Tél. 20.92).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

24, Rue de la Part-Dieu, LYON

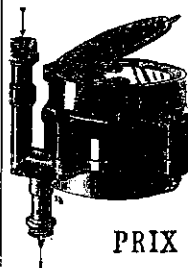
TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour
Usines et Bâtiments

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU

L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREV. FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUS LES

COMPTEURS

PRIX : 45 FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89